

Rapport n° 014422-01H
Avril 2023

Dialogue territorial pour la protection et la valorisation des zones humides, et la création d'un parc national – Rapport de visite de site

8. Site des marais de Brouage et de Rochefort



Bénédicte Guery
Christophe Viret

Sommaire

1	Introduction.....	3
2	Fiche de présentation du territoire.....	4
3	Enseignements de la visite	5
3.1	Eléments de contexte.....	5
3.2	Principaux messages des personnes auditionnées.....	5
3.3	Analyse relative aux enjeux de protection et valorisation du site.....	9
3.4	Synthèse des enjeux.....	10
4	Leviers d’actions et outils pour renforcer la protection et la valorisation	11
4.1	Actions prioritaires.....	11
4.2	Enseignements utiles pour la mise en œuvre nationale de la protection des milieux humides	14
4.3	Appréciation de la mission sur la possibilité d’engager une démarche de parc national	14
	Annexes.....	15
	Annexe 1 Cartes du territoire.....	16
	Annexe 2 Liste des personnes rencontrées	18

1 Introduction

Ce rapport de visite est une annexe du rapport de l'IGEDD n°014422-01, relatif à « la conduite d'un dialogue territorial pour la protection et la valorisation des zones humides, et la création d'un parc national ».

Le dialogue territorial a concerné 18 sites de zones humides parmi les plus emblématiques de France identifiés à l'issue d'une première mission de l'IGEDD¹.

Ce document constitue, avec les 17 autres rapports, le volet territorial du rapport principal. Chaque rapport de site peut être lu séparément,

Il offre un diagnostic général du site et des dynamiques en place, il présente les principaux messages des parties prenantes rencontrées par la mission et propose une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire, au regard des enjeux de leurs zones humides. Enfin, il préconise des actions opérationnelles à court terme pour leur préservation et leur valorisation. Celles-ci ont vocation à être soutenues par l'Etat, ses opérateurs et les collectivités territoriales.

¹ <https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0012595>

2 Fiche de présentation du territoire²

Site 8: Marais de Brouage et de Rochefort (voir annexe 1)	
Région Nouvelle-Aquitaine / Département de Charente-Maritime Bassin Loire-Bretagne	
Superficie estimée du site humide emblématique (ENSH)³	34 493 ha
Présentation	Cet ancien estuaire de la Charente est constitué de trois entités distinctes que sont les Marais de la Seudre (milieux salés) au Sud, de Brouage (au centre) et de Rochefort (au Nord). Cet ensemble remarquable abrite une large palette de milieux, caractéristiques du littoral atlantique et offre des conditions propices à l'installation d'un riche cortège floristique et faunistique. Ces marais jouent un rôle fondamental pour l'alimentation et la reproduction de l'avifaune locale ou migratrice. Ils occupent un rôle fonctionnel essentiel dans la régulation des inondations et des sécheresses ainsi que de la qualité de l'eau. Ces marais n'ont pas, en tant que tel, un bassin versant et sont alimentés principalement par la Charente. Les dynamiques d'acteurs y sont remarquables. D'une part de nombreux projets sont émergents : demande d'inscription comme zone humide au titre de la convention RAMSAR, d'opération grand site (OGS) et projet de parc naturel régional (PNR) des marais du littoral charentais qui fait sens et permettrait sous certaines conditions de mieux qualifier ce territoire et d'être un moteur de préservation de la qualité de ses milieux humides. D'autre part les acteurs sont rassemblés sous une gouvernance commune : le Parlement du Marais.
Intérêt spécial du site et de son caractère emblématique	Ce site outre la diversité de ses milieux doux et salés a été complètement aménagé par l'homme depuis plusieurs siècles. L'identité culturelle de ce territoire s'est forgée autour des marais dont l'entretien est fondé sur l'élevage extensif. Le site est riche aussi d'un patrimoine culturel et historique d'importance (citadelle de Brouage, une OGS labellisée en 2020 sur l'estuaire de la Charente).
Principaux enjeux de biodiversité liés aux milieux humides	La qualité de la biodiversité est très liée au maintien de l'élevage extensif. Le marais est un site majeur pour l'avifaune (hivernants et migrateurs), mais aussi pour la Cistude d'Europe qui fait l'objet d'un plan national d'actions.
Types de milieux	12 milieux doux et 8 milieux salés (selon l'évaluation nationale des sites humides les plus emblématiques)
Evolution de l'état du site	L'état actuel des zones humides est considéré comme bon à moyen, mais il est en forte dégradation depuis plusieurs années victime des dérèglements climatiques (recul du trait de côte, submersion marine) et depuis peu soumis aussi au déficit hydrique de la Charente avec de fortes menaces sur leur capacité à retenir l'eau. Avec une perte de 100 millions de m ³ sur les 800 millions annoncés par les travaux prospectifs « Charente 20250 », la question de la gestion de la ressource en eau est centrale, d'autant que ses usages peuvent être contradictoires et que les règles de gestion sont artisanales. Il existe des tensions quant au besoin d'entretien de tout le réseau de canaux et de fossés qui nécessite des règles de gestion partagées. Le marais est par ailleurs menacé par les espèces exotiques envahissantes (jussie, ragondin et Ecrevisses d'Amérique).
Couverture existante par des aires protégées	Parc naturel marin « Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis » La protection forte représente 5% de la superficie du site emblématique : avec deux réserves naturelles nationales (RNN) (1648 ha) Moëze Oléron et Marais d'Yves en cours d'extension et la réserve naturelle régionale (RNR) de la Massonne (76 ha).

² Cette fiche est adaptée du rapport de mission relative à la création d'un parc national de zones humides, IGEDD, mars 2022.

³ Cette superficie ne préfigure en rien un éventuel périmètre pertinent pour traiter les enjeux écologiques du site.

3 Enseignements de la visite

3.1 Eléments de contexte

La visite de l'IGEDD s'est déroulée en deux temps. Une première visite de présentation de la mission lors d'une réunion collective à l'invitation du préfet, le 20 septembre 2022 puis une série de rencontres sur le terrain du 3 au 5 octobre 2022. En tout, une cinquantaine de personnes ont été rencontrées par la mission. Elle a été précédée ou suivie de quelques visioconférences avec des acteurs clés du territoire, ainsi qu'avec l'agence de l'eau, la DREAL et la DDTM (voir en annexe 2 les personnes et structures rencontrées). Les visites des réserves naturelles ont été organisées avec le concours de la délégation du Conservatoire du littoral.

La mission remercie l'ensemble des personnes qui ont accepté de se rendre disponibles ainsi que le préfet et le président du Forum des marais atlantiques ainsi que la délégation du Conservatoire du littoral sur lesquels elle s'est appuyée pour l'organisation de la visite.

La mission souhaite préalablement souligner la qualité de l'accueil qu'elle a reçue lors de ces deux visites et surtout les très fortes dynamiques territoriales autour de projets collectifs conduits sous la forme d'une entente intercommunautaire entre les trois intercommunalités qui couvrent l'ensemble de ce territoire des marais littoraux charentais⁴. Ces dynamiques associent par ailleurs tous les acteurs autour d'un parlement des Marais. Elles donnent à ce territoire une forte cohésion qui a permis de faire émerger des projets tels qu'un projet de parc naturel régional (PNR) des marais du littoral charentais (en cours d'instruction à la Région) et un projet de classement « Grand Site de France » pour les Marais de Brouage.

Bien comprendre le territoire c'est reconnaître les spécificités des trois zones de marais distinctes. Les marais situés au Nord de Rochefort ont été pour partie drainés notamment pour l'agriculture intensive. Les marais dit de Brouage (marais doux) s'étendent de Rochefort à Marennes ; ils présentent une biodiversité exceptionnelle liée aux équilibres subtils entre les niveaux d'eaux dans ce marais et le microrelief créant des habitats très variés. Il y a ici un vrai enjeu de maintien de l'élevage. Enfin au Sud, les Marais de la Seudre saumâtres et salés constituent le cœur de l'activité conchylicole de Marennes Oléron. L'île d'Oléron reste une entité à part.

3.2 Principaux messages des personnes auditionnées

Les services de l'Etat et leurs opérateurs

De manière générale les services de l'Etat souhaitent accompagner le territoire dans sa structuration et ses projets. Ils sont soucieux des difficultés qui apparaissent sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau (capacité à anticiper les déficits hydriques). Ils sont convaincus de l'intérêt de la démarche de création de PNR en cours, après avoir vécu dans les années 2010, l'annonce d'un parc national qui a eu comme effet de créer un traumatisme sur le territoire qui a conduit à une opposition unanime des acteurs locaux. Ils rappellent aussi l'importance de la gestion des risques liés à la submersion marine et au recul du trait de côte.

L'Etat avec les collectivités départementale et régionale affichent une forte ambition (à travers l'exercice de territorialisation de la SAP) pour consolider sur ce territoire les espaces protégés actuels avec des projets d'extension prévus sur les RNN de Moëze Oléron, sur la RNN du marais d'Yves, mais aussi sur la RNR de la Massonne.

⁴ Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, Communauté de Communes du Bassin de Marennes, Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique.

L'agence de l'eau Adour Garonne après avoir redonné une partie de sa fonctionnalité au marais de Brouage (contribution à la remise en état du Canal de Broue), investit ici beaucoup via un contrat de progrès territorial 2020-2022 ambitieux sur le marais (1,3 millions d'euros de financement de l'agence sur 3,7 millions), porté par le Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA). Ce contrat vise à redonner au marais de Brouage toute sa fonctionnalité par des actions renforcées d'entretien de tout le système de canaux et de fossés, mais aussi en créant des unités hydrologiques pilotes et en restaurant à titre expérimental 4 casiers (pour améliorer la capacité de rétention des marais) ainsi que des ouvrages hydrauliques. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) et la poursuite d'acquisition foncière sont aussi deux autres priorités clairement affichées. L'agence de l'eau conditionne le prochain contrat à l'établissement d'un règlement d'eau et souhaite travailler à la professionnalisation des acteurs (le système actuel des associations syndicales de propriétaires (ASA et ASCO) est très fragile).

Le Conservatoire du littoral est quant à lui très investi sur ce territoire, où il a acquis 1 637 ha. Il a noué des partenariats nombreux avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour la gestion de plusieurs sites (RNN Moëze Oléron, RNN Marais d'Yves). Il entretient des relations étroites avec les collectivités et l'ensemble des acteurs, notamment sur la partie Brouage pour le maintien de l'élevage extensif. La RNN de Moëze Oléron est un des dix sites du programme Life Adapto que le Conservatoire a piloté ces dernières années. Il souhaite maintenant approfondir les pistes d'adaptation au changement climatique de ce territoire et en faire un lieu privilégié d'observation face à la submersion marine pour une gestion souple du trait de côte. La question de laisser entrer la mer sur une partie des marais de la Seudre n'est plus taboue aujourd'hui.

Les collectivités

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et le conseil départemental de Charente-Maritime

Chacune à leur niveau, les deux collectivités sont sollicitées par le territoire. Le Département pour entretenir les canaux principaux des marais, labelliser des espaces naturels sensibles (ENS) ou encore conduire des travaux de création de digues (dans la RNN des Marais d'Yves) suite à la tempête Xynthia. La Région est fortement attendue sur son soutien à l'initiative locale de création d'un PNR des marais littoraux charentais.

Les intercommunalités

La forte entente intercommunautaire qui existe du nord au sud entre la communauté d'agglomération de Rochefort-Océan (CARO), la communauté de communes du Bassin de Marennes (CCBM) et la communauté d'agglomération de Royan-Atlantique (CARA), porte de nombreux projets communs visant à mieux qualifier ce territoire. Les projets d'Opération Grand Site (OGS) de France (pour le marais de Brouage) et de création du PNR depuis 2017, en sont la meilleure expression. Ces collectivités ont conscience de l'impact du changement climatique et souhaitent pouvoir anticiper et s'adapter autour de la question centrale de la ressource en eau. Avec le SMCA, elles s'entendent sur la nécessité de maintenir voire de redonner aux marais leur capacité d'amortisseur et d'éponge notamment en période hivernale.

Les intercommunalités s'accordent sur la nécessité de réfléchir ce territoire à l'horizon 2050 en intégrant tous les enjeux : maintenir les activités notamment l'élevage extensif, et renforcer les liens entre la terre et la mer en prenant en compte les problématiques spécifiques à la conchyliculture.

Le projet de PNR doit concrétiser cette ambition. Toutes les parties demandent à ce que cette démarche soit soutenue et encouragée en lieu et place d'un potentiel projet de parc national.

Le Syndicat mixte de Charente Aval (SMCA). De création récente (2019), le SMCA a récupéré la compétence de gestion des milieux aquatiques (GEMA) des collectivités sur l'ensemble du bassin versant de la Charente aval. Outre la question de la gestion quantitative de la ressource en eau (dont on sait la réduction de 15 à 20% du volume à l'horizon 2050), le SMCA souhaite avancer sur des règles de gestion (pour éviter le terme de « règlement d'eau »). Il souhaite redonner au marais sa capacité d'éponge en hiver en créant des casiers. Par ailleurs, la problématique d'entretien des canaux et fossés doit être mieux partagée. C'est tout le sens de l'investissement de l'agence de l'eau via son contrat territorial. Il souhaite néanmoins contractualiser avec l'agence sur des temps plus longs, à l'échelle du prochain 12^{ème} programme d'intervention. Il souhaite aussi, avec le site classé mettre en place des protocoles pluriannuels d'intervention pour les curages de fossés ou les ouvrages hydrauliques, afin de faciliter l'instruction de chaque dossier. Enfin la question de la bonne articulation entre le SMCA et les ASA doit être posée.

Le sénateur de Charente-Maritime estime que les zones humides ont besoin d'une forte d'implication publique. Les acteurs locaux ne seront jamais convaincus par un parc national (PN) mais par un PNR. Il existe un patrimoine historique pouvant apporter un tourisme qui peut être sensibilisé aux zones humides.

Les autres acteurs

La Fédération départementale de la chasse (FDC) de Charente-Maritime

Forte de 16 000 adhérents la FDC est très orientée vers la chasse à la tonne⁵ (gibiers d'eau) avec plus de 300 tonnes sur le marais (le département en compte environ 2 200). Le déficit hydrique actuel est une véritable inquiétude partagée avec les autres acteurs. Si sa vocation première est de défendre ses adhérents, la FDC souhaite aussi être garante d'un certain équilibre et veut être reconnue dans ses actions de gestion. La FDC se positionne aussi activement en matière d'éducation à l'environnement à travers notamment la gestion du domaine de la Cabane de Moins (à Breuil Magné) sur 150 ha. Aujourd'hui classé en réserve de chasse et de faune sauvage volontaire et labellisé par le département en ENS « échappée nature », la fédération aimerait que ce domaine devienne une RNR⁶. Plusieurs projets y ont été financés par le dispositif d'éco-contribution de l'OFB.

Elle considère que le projet de PNR est un élément positif car il renforcera les espaces de dialogue déjà existants avec l'entente intercommunautaire et le parlement du Marais. Elle est opposée à toute approche visant à imposer un parc national, craignant de trop fortes restrictions du droit de chasse.

Les conchyliculteurs

Les marais (salés et saumâtres) de la Seudre sont principalement consacrés à l'activité conchylicole. Cette activité économique est florissante depuis la mise en place de l'Indication géographique protégée (IGP) « Huitres Marennes Oléron » (technique d'affinage en claire⁷). Un tiers du marais est dédié à cette activité avec 422 exploitations. 25% du marais est aussi pâturé (77 éleveurs). Il existe ainsi une certaine pression foncière sur le marais. Si l'activité conchylicole

⁵ Les mares de tonne tiennent leur appellation d'une pratique de chasse traditionnelle remontant au XIX^{ème} siècle : qui consistait à se cacher près d'un plan d'eau dans un demi tonneau retourné.

⁶ Ce projet de classement est inscrit au premier plan de territorialisation régionale de la stratégie nationale aires protégées.

⁷ Des bassins argileux peu profonds d'une surface de 0,1 à 0,2 ha, dans le marais vont lui permettre d'acquérir une qualité supérieure à une huître de pleine mer.

est bien structurée, il y a un risque de déprise générationnelle, notamment pour les petites exploitations artisanales. Le marais possède un foncier très morcelé. Les enjeux des conchyliculteurs sont de plusieurs nature :

- Maintenir une qualité de l'eau et éviter les chocs de salinité ;
- Mieux coordonner la gestion hydraulique du marais et son entretien autour du Syndicat mixte du bassin de la Seudre et des ASA ;

Il importe aussi de rappeler qu'au-delà de la Seudre, les alimentations en eau se font principalement par l'estuaire de la Charente et aussi par les eaux de la Gironde.

Il se sentent soutenus et entendus par les collectivités et soulignent le gros travail d'état des lieux fait récemment par la CCBM en vue d'établir un projet de territoire. Ils regrettent la période où des dispositifs de soutien à la production (contrats territoriaux d'exploitation, contrats d'agriculture durable) étaient ouverts à l'ostréiculture.

Les agriculteurs

Les pratiques de l'élevage extensif sont les plus répandues en cœur de marais. Malgré les nombreuses initiatives locales pour faciliter le maintien de cette activité, la déprise agricole est un vrai risque. La nouvelle politique agricole commune (PAC) et les nouvelles règles relatives aux mesures agro-environnementales (MAE) sont encore moins favorables que sur la précédente PAC (plafonnement à 15 000 € par exploitation au lieu de 20 000 €, diminution du prix à l'hectare et de l'ambition environnementale des contrats). Tous les représentants professionnels s'accordent sur la menace pesant sur l'avenir de la filière viande. Des initiatives locales de valorisation de la viande dans la grande distribution permettent néanmoins de mieux rémunérer les producteurs (majoration de plus 1 €/kg de carcasse).

Les agriculteurs sont très attachés à leur territoire de marais. L'initiative de regroupement du foncier en Association foncière pastorale (AFP) lancée par Jean-Marie Gilardeau et l'association des éleveurs du marais, est saluée de tous. Près de 8 000 ha sont maintenant gérés collectivement et maintenus pour l'agriculture avec l'appui du contrat territorial de l'agence de l'eau pour la restauration et l'entretien des canaux et fossés, avec des taux de subvention de 80%

En conclusion, il y a une vraie volonté de la part de la profession de maintenir l'élevage sur ces zones de marais, mais une forte demande pour que soit mieux pris en compte le rôle que cet élevage (à l'équilibre très fragile) joue vis-à-vis de la biodiversité. Il faut travailler des outils financiers, faciliter l'accès au foncier et aux aménagements, et mettre en place des outils incitatifs, tels que par exemple une indemnité spéciale zones humides.

Les acteurs et gestionnaires d'espaces protégés

Le Marais de Brouage bien que de superficie moyenne, présente une grande variété de milieux (coteaux- landes, prairies humides et marais). Il comprend des espaces protégées avec deux RNN (Moëze Oléron et Marais d'Yves) et une RNR (la Massonne) à l'est en amont. Fait remarquable toutes ces réserves feront l'objet de propositions d'extension à plus ou moins long terme, au titre de la territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées (SAP). Comme écrit plus haut, le Conservatoire du littoral a acquis sur l'ensemble de ce secteur plus de 1 600 ha. Selon les sites, le CEN, la LPO ou Nature environnement de Charente-Maritime sont gestionnaires.

Chacun convient des vrais enjeux de préservation de l'écosystème de marais qu'ils soient saumâtres, salés (la Seudre) ou doux (Brouage et Rochefort). Les menaces sont bien identifiées (submersion marine, salinisation, recul du trait de côte d'une part et approvisionnement en eau douce en qualité et quantité via la Charente en situation de crise cet été d'autre part). Notons aussi la présence de la Cistude d'Europe qui fait l'objet d'un plan national d'actions et sur laquelle des moyens pourraient être concentrés au regard des actions en cours et de l'intérêt de cette zone.

De manière générale, les acteurs auraient pu projeter ici un projet de parc national mais les conséquences des annonces faites en 2010 rendent quasi impossible un consensus local sur ce point.

Ici plus qu'ailleurs, les acteurs environnementaux expriment que ce site doit être une sentinelle du changement climatique, dès lors qu'il est accepté une maritimisation du territoire.

3.3 Analyse relative aux enjeux de protection et valorisation du site

L'analyse atouts-faiblesses-opportunités-menaces est construite par la mission sur la base de son analyse des éléments issus des entretiens :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire ayant une identité propre avec un caractère historique et culturel très spécifique • Une qualité et une diversité de milieux humides exceptionnelles • Un territoire qui garde une grande naturalité • Des dynamiques d'acteurs exceptionnelles et des lieux d'écoute portés par les intercommunalités (entente intercommunautaire, parlement du marais) • Une nécessité pour ce territoire de s'inventer ou de se réinventer un avenir qui passe par un projet fédérateur • La réunion des propriétaires au sein d'une AFP pour les marais de Brouage couvrant 8 000 ha qui facilite leur entretien et leur exploitation • Un contrat de l'agence de l'eau finançant l'entretien et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes • Site d'expérimentation du programme national pour la préservation de l'élevage extensif en milieux humides • Life Adapto (sur la RNN de Moëze-Oléron) sur l'adaptation du trait de côte au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés économiques pour l'agriculture dans le domaine de l'élevage extensif avec un risque de déprise agricole • Des tensions fortes entre chasse traditionnelle et protection stricte des migrateurs • Une fragilité de la gouvernance de la ressource en eau malgré le rôle pilote du syndicat mixte de la Charente Aval : absence de règlement d'eau, fragilité du modèle des ASA qui reposent sur de petites entités souvent bénévoles • Tension sur la ressource en eau en quantité et qualité et sur les lâchers d'eau pour les conchyliculteurs • Des structures foncières morcelées • Une inadaptation des règles sur le site classé malgré une réelle capacité des acteurs à prendre leurs responsabilités (chasseurs – gemapiens – agriculteurs)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs projets pour les Marais de Brouage : opération grand site en cours, labellisation Ramsar, extension de réserves naturelles • La volonté du territoire et des grands élus de porter un projet de PNR • Un nouveau syndicat mixte de la Charente Aval pour la compétence GEMA qui coordonne et anime la réflexion 	<ul style="list-style-type: none"> • La transformation accélérée de ce territoire sous les effets du changement climatique • Une forte progression des espèces exotiques envahissantes qui menace la biodiversité • Des enveloppes financières plus réduites et des règles de gestion des MAE moins favorables que par le passé.

3.4 Synthèse des enjeux

Ce territoire, subit de plein fouet les effets du changement climatique. Il possède un vrai caractère avec des marais doux et salés dont le maintien en bon état est très lié aux activités humaines et notamment au maintien de l'élevage extensif.

Plusieurs projets ont permis ces dernières années de créer une dynamique en faveur de la préservation de ces milieux fragiles et exceptionnels pour la biodiversité et notamment pour l'accueil de l'avifaune (hivernants et migrateurs). On citera les actions conduites par le conservatoire au titre du Life Adapto (dont un des dix sites est la RNN de Moëze Oléron)⁸, mais aussi le fait que le marais de Brouage a été un des quatre sites d'expérimentation du programme national pour la préservation de l'élevage extensif en milieux humides.

Les dynamiques d'acteurs sont bonnes et la volonté des collectivités autour d'une entente intercommunautaire et d'un parlement des marais permet aujourd'hui d'envisager un projet de territoire tourné autour de ses patrimoines naturels et culturels.

Le projet de grand site doit permettre de répondre aux pressions diffuses sur ce territoire et de maintenir son caractère paysager avec en son cœur la gestion du site de la citadelle de Brouage face aux flux touristiques, mais aussi aux autres pressions du recul du trait de côte et de la submersion marine.

Son périmètre pourrait être revu sans l'île d'Oléron dont l'insularité et le tropisme vers le tourisme balnéaire le distinguent du reste du territoire. Il s'agit en effet de conforter une identité spécifique à la frange littorale structurée autour de l'attachement des populations aux marais de la Seudre, de Brouage et de Rochefort, avec comme objectif de proposer aussi une offre alternative d'écotourisme compatible avec la fragilité de ces milieux.

La gestion durable de la ressource en eau tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, est sensible compte tenu de la fragilité du modèle des ASA qui reposent sur de petites entités souvent bénévoles et l'absence de règlement d'eau.

La plupart des acteurs se prononce contre le projet de parc national. Le projet de PNR, dont l'étude d'opportunité a été déposée à la Région Nouvelle Aquitaine et auprès de la FPNR, constituerait une perspective très structurante pour le territoire, alliant préservation et développement, dès lors que son ambition environnementale constituerait le cœur du projet de charte.

⁸ Adapto est un projet Life porté par le conservatoire du littoral et le BRGM, qui explore des solutions face aux effets du changement climatique sur le littoral en préconisant une gestion souple du trait de côte. <https://www.lifeadaptto.eu/>

4 Leviers d'actions et outils pour renforcer la protection et la valorisation

4.1 Actions prioritaires

A l'issue de ce dialogue territorial et en lien avec le diagnostic qui est posé, la mission suggère plus particulièrement de soutenir les actions suivantes. Elles sont présentées ci-dessous en deux catégories. Les actions dites structurantes et considérées comme prioritaires pour l'ensemble du territoire, d'autres plus spécifiques à des zones ou des thématiques particulières qui ont vocation à être accompagnées techniquement et financièrement par l'Etat (Fonds vert, Plan national milieux humides), ses opérateurs (agence de l'eau) et les collectivités territoriales.

Parmi les actions structurantes

Faire aboutir et soutenir le projet de création d'un parc naturel régional des marais du littoral charentais.

Ici, il s'agit de conforter, appuyer techniquement et financièrement la création d'un projet de parc naturel régional dont l'étude d'opportunité a été déposée à la Région Nouvelle Aquitaine et auprès de la FPNR. Ce projet est organisé autour de quatre axes :

- Anticiper et atténuer les effets du changement climatique ;
- Promouvoir de nouveaux équilibres sociaux territoriaux entre littoral et arrière-pays ;
- Cultiver des filières d'excellence et structurer un modèle touristique alternatif ;
- Améliorer l'efficacité et la lisibilité des politiques publiques.

Il devra faire en sorte de bien prendre en compte les espaces protégés existants et s'engager ainsi à en faire des écrans de biodiversité, renforcer les dynamiques d'acteurs dans cet objectif, favoriser la valorisation de l'élevage extensif et porter un programme pluriannuel d'entretien des ouvrages hydrauliques. La nature de l'appui national qu'il soit technique et financier pour ce projet reste à définir.

Construire un programme de recherche ambitieux de suivi des effets du changement climatique sur le long terme compte tenu de la spécificité de ce territoire (submersion marine – recul du trait de côte) autour du concept de « sentinelle du climat ». Celui-ci doit permettre d'installer dans la durée un programme d'observation réunissant les acteurs territoriaux, de la recherche, les gestionnaires d'espaces protégés. Il sera de nature à donner une suite au niveau local aux conclusions du programme Adapto, qui a pour objectif d'explorer des solutions fondées sur la nature sur le littoral face aux effets du changement climatique (salinité d'objectif, conduite de l'élevage dans zones temporairement submergées, etc.). Il conviendra de définir quelle place ce programme peut prendre dans la dynamique du parc naturel régional, mais aussi quelles actions concrètes d'adaptation pourraient faire l'objet d'un financement multi-partenarial, avec par exemple le plan de recul de la RNN de Moëze Oléron. Une étude spécifique sur ce plan de recul pourrait être lancée par les gestionnaires (soutien de 50.000 euros).

Par ailleurs, le marais de Brouage (et le marais Poitevin) a vocation à servir de laboratoire grandeur nature au Programme TETRAE " Maintenir des marais vivants face au changement climatique" (MAVI) piloté par l'unité expérimentale INRAE de Saint-Laurent-de-la-Prée (Charente-Maritime) et coordonné en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques, dont le montage est en cours

Et des actions spécifiques

Mettre en place un plan de soutien à l'élevage extensif, dans la suite de l'expérimentation nationale conduite sur les marais de Brouage⁹, en soutenant :

- Le financement d'une animation qui pourrait se partager entre l'association des éleveurs du marais de Brouage et l'AFP pour trois ans avec comme objectif de poursuivre et développer des actions en direction des propriétaires actuels et potentiels (cahiers des charges, baux environnementaux) et enfin d'aider à la structuration de l'association des éleveurs en consolidant une offre de filière courte de commercialisation et de labellisation de la viande des marais et du foin. **Cette action nécessite environ 120 000 euros de budget.** Ce poste d'animation pourrait aussi être positionné au niveau de l'entente intercommunautaire ;
- La mise en place pour l'avenir (post PAC), d'un dispositif de paiement pour services environnementaux des éleveurs qui permette de reconnaître leur rôle de manière plus efficace et rémunératrice, sans exclusive d'une discussion à engager avec l'autorité de gestion du FEADER (conseil régional Nouvelle aquitaine) pour préserver à minima des enveloppes financières suffisantes pour l'élevage extensif en zones humides ;
- Le développement d'expérimentations de diagnostic carbone puis de label bas carbone pour l'agriculture sur ces zones de marais¹⁰, en s'appuyant notamment sur les travaux en cours d'élaboration d'une méthode pour les prairies humides, à l'instar de ce qui est conduit actuellement pour les tourbières (pilote par le Laboratoire Chrono-Environnement, du CNRS de l'Université de Franche-Comté à Besançon).

Consolider le rôle du SMCA dans la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des ouvrages hydrauliques sur l'ensemble du territoire par :

- Le lancement d'un programme pour l'identification des sources de pollution bactériologique pour résoudre les problèmes de qualité avec la conchyliculture « réceptacle » ;
- Le lancement d'une concertation autour du DOCOB Natura 2000 afin d'inventer des règles de gestion adaptative de la ressource en eau mais aussi des protocoles d'intervention pour les travaux d'aménagement qui facilitent l'instruction des dossiers individuels en site classé, avec comme ambition de constituer une bonne pratique nationale pour d'autres sites rencontrant des problématiques de même nature ;
- La construction d'une convention durable (en projet) de coopération entre ASA et SMCA pour professionnaliser l'ensemble du système et promouvoir des règles de gestion d'eau reconnues de tous avec une gestion différenciée selon des casiers avec des niveaux distincts selon « l'altitude » et les objectifs : biodiversité, agriculture, ostréiculture ;

⁹ A noter que suite à cette expérimentation est en cours de création un « réseau national des acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en milieux humides », action portée par le 4^{ème} plan national des milieux humides et pilotée par le forum des marais atlantiques. Les 18 sites remarquables de zones humides françaises identifiés par le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable, pour la création d'un parc national dédié aux zones humides, pourraient être considérés comme territoires potentiels dans le développement et la vie de ce réseau.

¹⁰ Cette expérimentation pourrait être conduite à une échelle soit locale soit plus large (cf. forum marais atlantiques) et faire l'objet d'un appui national.

Ces actions pourraient être coordonnées par le SMCA. Elles nécessitent un dispositif d'animation d'au moins deux ans (profil ingénieur) pour un montant estimé à 100 000 euros et de crédits d'études spécifiques sur le volet de l'objectivation des sources de pollutions bactériologiques (à préciser).

Encourager les actions de renforcement de la protection conduites par les aires protégées en :

- Accompagnant le classement en RNR de la réserve volontaire de chasse et de faune sauvage (de la FDC 17) – cabane du Moins à Breuil Magné en s'appuyant sur son effet levier sur l'éducation à l'environnement ;
- Concentrant des moyens spécifiques pour l'étude du comportement de la Cistude d'Europe sur la RNR de la Massonne, au titre du plan national d'actions ;
- Incitant les gestionnaires de la RNR de la Massonne, de la RNN de Moëze Oléron et de la RNN des Marais d'Yves à finaliser en lien avec le territoire et les services de l'Etat, les projets d'extension.

Elaborer une stratégie foncière partagée

Problématique

La hausse du coût sur le foncier et la réticence des propriétaires à établir des baux agricoles les engageant sur une durée longue fragilise l'installation de jeunes agriculteurs. Par ailleurs, les obligations réelles environnementales restent des outils peu mobilisés. Il en découle que l'élevage extensif, favorable à l'entretien des prairies tend à disparaître. Dans ce contexte, il est indispensable de sécuriser le foncier agricole lors des ventes pour maintenir des pratiques culturales extensives favorables à la biodiversité et aux paysages. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer le maillage en protection forte des zones les plus fragiles et à haute valeur patrimoniale.

Pistes à étudier

Elaborer une stratégie foncière partagée associant le Département, la Région, la SAFER, le Conservatoire du littoral, la DDT, les associations (LPO, Conservatoire d'espaces naturels) et les collectivités.

Cette stratégie pourrait s'appuyer sur les leviers suivants : acquisition de terrains, gestion contractuelle (convention pluriannuelle de gestion), PSE, baux agricoles avec cahier des charges environnemental), délégation du droit de préemption ENS par le département.

Elle aurait notamment pour objectif de lancer une vaste campagne de restructuration foncière (face au risque de submersion)¹¹ par le biais d'échanges multilatéraux; opération à laquelle seront associés, autour de l'AFP, la SAFER de Nouvelle Aquitaine, le Conservatoire du littoral, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental de la Charente-Maritime (au titre des espaces naturels sensibles), la communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO) et la communauté de communes du Bassin de Marennes (CCBM) ;

Sans financement spécifique, elle pourrait s'appuyer utilement sur le poste d'animation prévu à l'action (mettre en place un plan de soutien à l'élevage extensif).

¹¹ Notamment par la constitution de stock foncier pour anticiper la submersion des terrains agricoles au sein de la RNN de Moëze Oléron

4.2 Enseignements utiles pour la mise en œuvre nationale de la protection des milieux humides

Les nombreuses initiatives déjà prises sur ce territoire ont pour certaines, vocation à alimenter les réflexions au niveau national sur la meilleure prise en compte des zones humides. On citera notamment :

- Sur les questions foncières la bonne pratique de gestion collective autour de la création d'une AFP sur les marais de Brouage qui réunit plus de 1 500 propriétaires pour 7500 ha. Il conviendra de s'interroger sur ce modèle, et sur le choix AFA (agricole) ou AFP (pastorale) et sur sa dimension transposable à d'autres zones humides ;
- Sur la question d'une meilleure reconnaissance de l'agriculture extensive, un document de proposition remis par la chambre d'agriculture pour la création d'une indemnité spéciale zones humides (cf. ICHN) peut permettre d'alimenter les réflexions nationales ;
- Sur la question de l'adaptation au changement climatique ou son atténuation, le fait que pourrait être porté un programme d'observation sur plusieurs territoires (à l'échelle par exemple du forum des marais atlantiques voire sur l'ensemble des milieux humides. Le début de réflexion sur l'élaboration d'un plan de recul de la RNN de Moëze-Oléron à partir du diagnostic dressé dans le cadre du programme life Adapto, pourrait lui aussi être partagé à d'autres territoires.et/ou en lien avec la suite du Life Adapto du conservatoire du littoral).

4.3 Appréciation de la mission sur la possibilité d'engager une démarche de parc national

Les Marais de Brouage et de Rochefort présentent un caractère certain et une diversité de milieux exceptionnelle en terme de marais doux et salés et de patrimoine culturel (cité fortifiée de Brouage, élevage extensif avec des pratiques de transhumance sur le marais).

Par ailleurs, ce territoire, comporte une superficie importante de protection forte (réserves naturelles nationales et régionale représentant 5% de la superficie du site emblématique) et une superficie de foncier public ou acquis pour la protection de la nature importante.

Si dans l'absolu, un outil tel qu'un parc national aurait pu répondre aux différents enjeux à traiter, entre maintien des activités économiques (élevage, conchyliculture, chasse, activités touristiques) et préservation de ces milieux fragiles, les démarches en cours de création d'un PNR bien articulées avec les protections fortes existantes sont les plus pertinentes à soutenir. Il convient donc d'accompagner ce territoire, à l'entente intercommunautaire très forte, pour faire aboutir ce projet de PNR qui a du sens en matière de préservation du patrimoine.

Si d'aventure ce projet ne pouvait aboutir pour une raison ou une autre, il serait alors temps de proposer cette alternative dès lors qu'elle serait longuement partagée avec les acteurs locaux et dans la seule mesure où les usages actuels des marais puissent être reconnus comme des éléments forts de l'identité de ces territoires et comme consubstantiels de leur maintien en bon état.

Annexes

Annexe 1 Cartes du territoire

Figure 1 : carte de situation

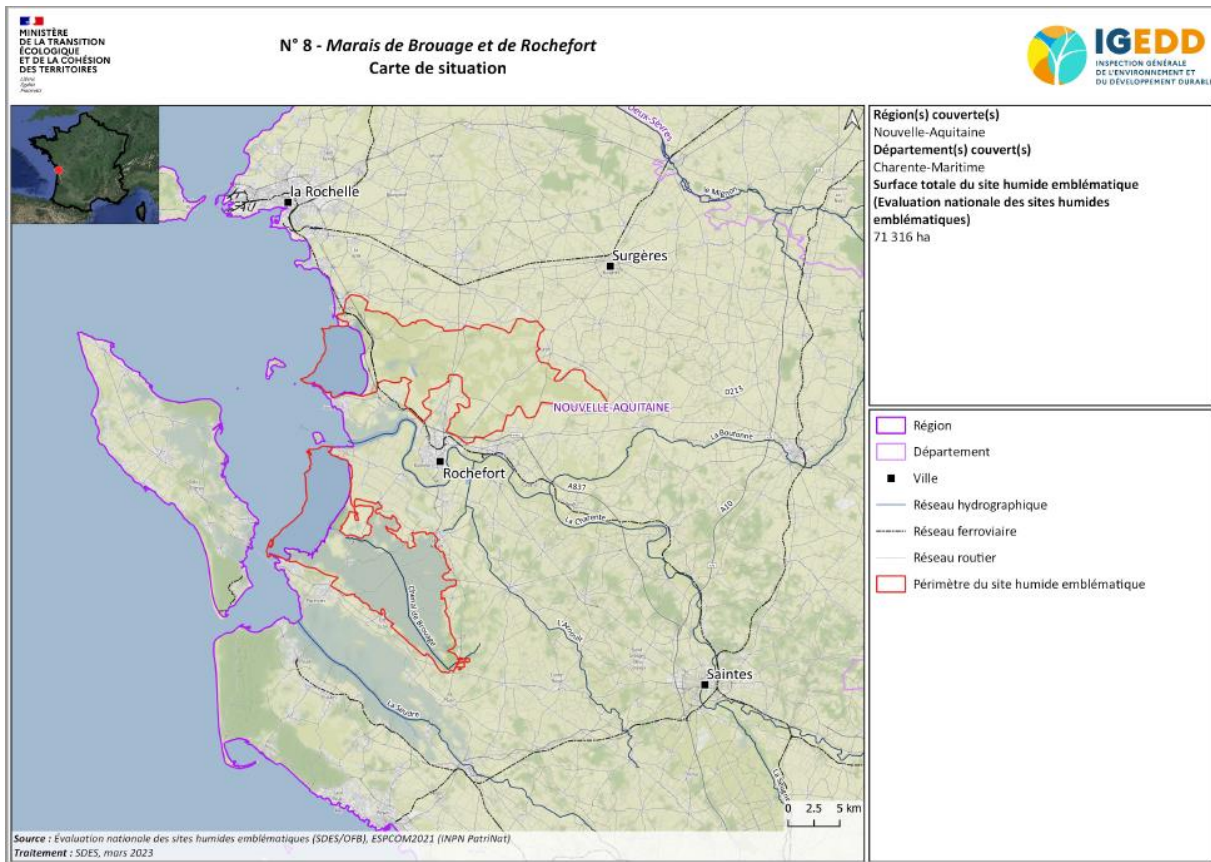
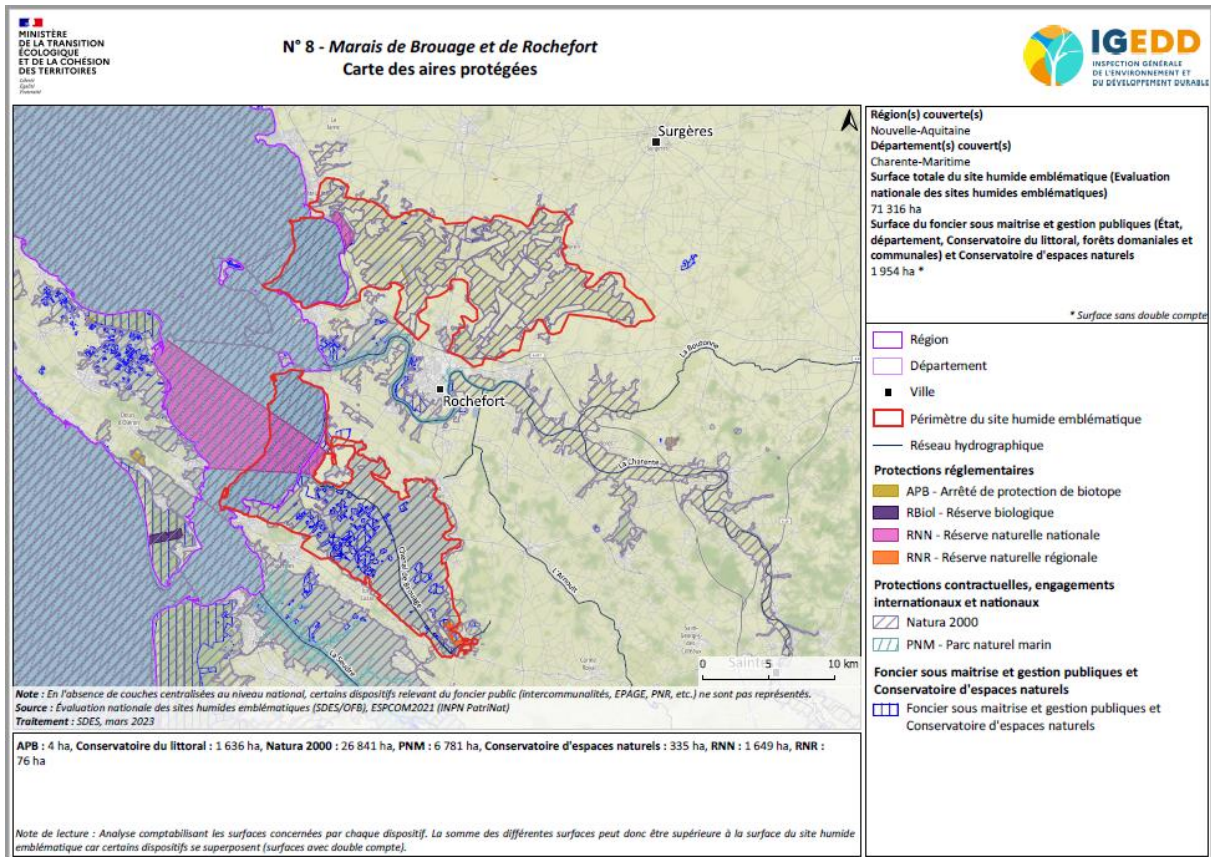


Figure 1- Dispositifs de protection et de gestion



Annexe 2 Liste des personnes rencontrées

Dialogue sur les milieux humides – Brouage 20 septembre 2022 – IGEDD
Réunion de lancement sous la Présidence de Monsieur le préfet Nicolas BASSELIER

	NOM (en majuscules)	Prénom	Fonction	Organisme
1	BITEAU	Benoit	Député européen	Parlement européen
2	PRIOL	Alain	Directeur	DDTM 17
3	GUERINEL	Bénédicte	Adjoint chef du service patrimoine naturel	DREAL NA
4	FONTAINE	Yann	Chef de service EBDD	DDTM 17
5	BELZ	Patrick	Délégué de Rivages	Conservatoire du littoral
6	MERANDEAU	Philippe	Président	Comité Régional de Conchyliculture
7	CHAMPEAU	Laurent	Directeur	Comité Régional de Conchyliculture
8	GUIBERTEAU	Florence	Directrice adjointe	Chambre d' Agriculture 17
9	CHAIGNEAU	Bruno	Vice-Président	Fédération départementale de Chasse 17
10	MERY	Jérôme	Coordinateur Pôle migrants Zones humides	Fédération départementale de Chasse 17
11	JUTAND	Christophe	Chef de service du bassin de la Charente	Agence de l'eau Adour Garonne
12	VERILHAC	Yves	Directeur général	LPO
13	GAUDUCHON	Annie	Responsable pôle collectivité et citoyenneté	Sous-Préfecture de Rochefort
14	LIBAUD	Elodie	Responsable Gestion de l'eau	CD 17
15	DECOSTER	Remi	DGA	CARO
16	CONIL	Frédéric	DGS	CCBM

	NOM (en majuscules)	Prénom	Fonction	Organisme
17	ARAINTY	Aurélie	Collaboratrice Sénateur M. VALLET	Sénat
18	DUPEUTY	Jean-Eude	Directeur	Syndicat Mixte Charente Aval
19	BURNET	Alain	Président	Syndicat Mixte Charente Aval
20	BROUHARD	Patrice	Président	CDC Marennes
21	BARRAUD	Vincent	Président	CARA
22	BLANCHE	Hervé	Président	CARO
23	PROU	Jean	Conseiller départemental Président	CD 17 Parc naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
24	JUSTINIEN	Rémi	Conseiller Régional	Région Nouvelle Aquitaine
25	DONNOT	Stéphane	Sous-préfet	Arrondissement Rochefort
26	GODEAU	Thomas	Collaborateur parlementaire d'Anne laure BADAULT	Assemblée nationale

Dialogue sur les milieux humides - Brouage - 3 au 5 octobre 2022 - IGEDD

(Autres que ceux rencontrés lors de la réunion du 20/09)

	NOM (en majuscules)	Prénom	Fonction	Organisme
27	GILLARDEAU	Jean-Marie	Vice-Président Biodiversité	CARO
28	METAYER	Guillaume	Directeur de la mer et du littoral	CD 17
29	DE ROFFIGNAC	Françoise	VP	CD 17
30	GERMANAUD	Pauline	Cheffe de projet Marais de la Seudre	CCBM
31	TRANQUART	Cédric	Président	Chambre d'Agriculture 17
32	TOCQUET	Lilian	Eleveur	Saint-Just-Luzac

	NOM (en majuscules)	Prénom	Fonction	Organisme
33	BRUNETEAU	Frédéric	GAEC Bruneteau Pelletier - Eleveur	Le Mung
34	MERIAU	Sébastien	Chargé de mission zones humides	Chambre d'Agriculture 17
35	MONTICO	Jean-Pascal	OStréiculteur	Eguille sur Seudre
36	BORNICHON	Frédéric	Président de l'association des éleveurs du Marais de Brouage	Eleveur –entrepreneur à Saint-Just-Luzac
37	MARTEAU	Cédric	Directeur du pôle protection de la nature	LPO
38	BOURRET	Nathalie	Gestionnaire de la RNN Moëze Oléron	LPO
39	DUPEYRON	Thomas	Conservateur	RNR de La Massonne
40	ALLENOU	Olivier	Responsable Antenne Charentes Maritimes	CREN Poitou Charentes
41	TOISON	Bruno	Administrateur FNE	FNE 17
42	GUEVEL	Jérôme	Délégué du Rivage Adjoint	Délégation Centre Atlantique du Conservatoire du Littoral

Autres auditions hors visite

	NOM	Prénom	Fonction	Organisme
43	JUTAND	Christophe	Chef du service bassin de la Charente	Agence de l'eau Adour Garonne
44	TUFFNELL	Frédérique	Vice-Présidente	Ramsar France
45	VALLET	Mickaël	Sénateur Charente-Maritime	Sénat



Site internet de l'IGEDD :
« Les rapports de l'inspection »